

mètre, sont envoyées aux Etats-Unis d'Amérique et sont connues sous la dénomination de *Yankee Wood*.

Les exploitations d'acajou ne se font que dans les contrées où les rivières et les criques rendent possibles les transports vers les ports de mer les plus rapprochés. Les gouvernements de ces divers Etats concèdent de grandes superficies de forêts pour quelques centaines de dollars, et ces concessions s'accordent pour un nombre déterminé d'années. Outre le prix de la concession, il existe une taxe qui varie suivant les différents pays et qui s'élève de 5 à 10 dollars par arbre abattu.

Pour établir une exploitation d'acajou, le concessionnaire emploie environ cent hommes qui sont, d'ordinaire, des Caraïbes, des Mestizos, des Indiens et des Créoles. Chaque travailleur est engagé pour dix mois. On ne travaille pas en décembre et en janvier à cause des pluies torrentielles. Les salaires varient de 10 à 12 dollars par mois, outre les rations hebdomadaires qui consistent en environ dix livres de farine et quatre livres de porc salé. Les ouvriers, suivant leurs aptitudes et leur nationalité, sont divisés en chantiers. Le travail le plus dur est exécuté par les Caraïbes et les Mestizos. Les Créoles soignent les chevaux et les bestiaux, et les Indiens s'occupent de charrier les bois, et se livrent à la chasse et à la pêche pour l'approvisionnement du camp.

Le premier soin est de créer des routes à travers de la forêt jusqu'à la rivière ou à la crique la plus rapprochée. A quatre heures du matin, on sonne le réveil au son de la trompe et les hommes font à la hâte un déjeuner frugal se composant de porc salé et d'une bouillie de farine et d'eau. Un second signal de la trompe appelle les ouvriers devant la hutte du surveillant qui fait l'appel et inscrit soigneusement les noms des retardataires. Ensuite, il conduit chaque chantier à la place où les travaux de la journée devront être exécutés. Le travail se fait à l'heure et une certaine tâche est imposée à chaque chantier qui cesse le travail à la tombée de la nuit.

Comme la tâche journalière imposée n'est jamais excessive, il arrive fréquemment que les ouvriers l'ont accomplie à midi, et, dans ce cas, ils peuvent disposer à leur guise de l'après-midi. Ils en profitent d'ordinaire pour cultiver un petit jardin autour de leur hutte. Mais comme il arrive souvent que l'ouvrier a femme et enfants et comme

les rations accordées ne sont pas suffisantes pour alimenter toute la famille, le travailleur utilise ses loisirs à la chasse ou à la pêche pour garnir le garde manger.

Les différentes nationalités employées dans ces exploitations ne s'entendent pas toujours parfaitement et leurs querelles sont souvent une grande cause d'ennuis et de pertes pour le concessionnaire. Tandis que les Caraïbes et les Mestizos tracent la route, les Indiens campent à travers les fourrés impénétrables de la forêt pour rechercher les arbres sains et faire le martelage de ceux qu'ils considèrent comme tels. Il arrive malheureusement souvent que les plus gros et les plus hauts sont creux jusqu'à une certaine hauteur et par suite quelquefois sans valeur.

Ces chercheurs d'arbres, en raison de la délicatesse de leur fonction, reçoivent une rémunération supplémentaire de 25 à 30 cents, par arbre sain qu'ils martèlent. Ils s'acquittent de ce travail sans boussole et et aucun instrument pouvant leur indiquer l'endroit où ils se trouvent, à l'exception du soleil et il arrive souvent qu'ils doivent grimper sur les arbres pour apercevoir un rayon lumineux.

L'abattage des arbres présente également de nombreuses difficultés, car les énormes racines de l'acajou croissent souvent hors de terre jusqu'à une hauteur de 8 à 9 pieds, et il est nécessaire de construire des échafaudages pour atteindre l'endroit où se trouve vraiment le col de l'arbre. Les matériaux pour la construction de ces échafaudages sont fournis par les arbres environnants. Le succès de l'abattage d'un arbre dépend souvent du temps; si le vent souffle dans une direction opposée à celle où l'on espère faire tomber l'arbre, il faut attendre jusqu'à ce qu'il ait changé.

Il existe une superstition qui consiste à croire que les arbres abattus pendant la nouvelle lune sont sans valeur. En réalité, tous les abattages sont faits pendant quatre mois de l'année. Les transports des troncs par chariots ou traîneaux représentent encore un facteur important de ces exploitations. Ordinairement, sept paires de bœufs sont attelés par le joug à chaque chariot; si l'arbre est excessivement gros et long, on prend un plus grand nombre de bœufs, mais quatorze paires sont le maximum d'animaux employés à un chariot. Habituellement, on fait trois voyages par jour, mais parfois seulement deux, surtout quand on emploie des bœufs

nouveaux. On ne peut se faire idée de la lenteur de ces transports par suite des difficultés que l'on doit surmonter, résultant des obstacles naturels et de la conduite et direction de vingt-huit bœufs à moitié sauvages. Aussitôt que commence la saison des pluies, les troncs d'arbres sont transportés sur des traîneaux, la boue visqueuse des forêts permettant de les faire glisser comme sur la neige. A cette saison, les rivières et les ruisseaux se transforment en torrents et l'on peut commencer le flottage des bois par radeaux. Cette dernière opération demande beaucoup de soins et de prudence. Quand ces radeaux arrivent au port de mer, on les rompt, et on amène les billots sur la côte où ils sont mesurés, cubés et sciés à longueurs permettant de les embarquer à bord des navires.

On voit par cet aperçu que les tribulations du concessionnaire sont sans nombre. Comme il ne peut pas un instant perdre de vue ses ouvriers, il doit vivre au sein des forêts, loin de tout confort et exposé continuellement aux fièvres qui règnent dans ces contrées, aux reptiles et aux insectes qui y rendent la vie insupportable. D'après le *Pittsburgh Despatch*.

VENTES PAR LE SHÉRIF

Pour la semaine prochaine

DISTRICT DE MONTRÉAL

Compain vs Lamb

Rue Jeanne D'Arc, maisonneuve. Lots 17-364-1 à 17-364-55 et P. des lots 17-23 à 17-76, cinquante cinq lots mesurant chacun 25 x 80, vacants.

Vente au bureau du shérif, Montréal, le 28 mai 1894 à 10 p. a. m.

DISTRICT DE QUÉBEC

Couture vs Couture

Lot 260 du cadastre de St-Jean Chrysostôme, comté de Lévis; concession de Saulieu, terre avec bâtisses.

Lot 626 du cadastre de St Romuald, comté de Lévis, rang du saut de la Chaudière, terre avec bâtisses.

Vente, le premier lot à la porte de l'église de St Jean Chrysostôme, le 25 mai à 11 h. p. m. et le second lot, à la porte de l'église de St, Romuald le 25 mai, à 1 h. p. m.

Bilodeau vs Richard

Lot 159 du cadastre de la paroisse du Cap Santé comté de Portneuf, premier rang emplacement avec bâtisses.

Lots 162, 163 et 165 du cadastre de la même paroisse; premier rang; terres avec bâtisses sur la première.

Lot 180 du cadastre de la même paroisse, rang du Pin-Court, terre sans bâtisses.

Vente à la porte de l'église du Cap Santé le 25 mai à 10 h. a. m.

Delisle vs ampalon

Rue Richelieu.—Lot 3755 subd. 43, du cadastre, quartier St Jean, Québec; avec bâtisses; sujet à une rente foncière de \$10.40 par année.

Vente au bureau du shérif, Québec le 25 mai 1894 à 10 h. a. m.